

**MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU
PORTEFEUILLE PUBLIC**

**SOCIETE NATIONALE DES PETROLES DU CONGO
(SNPC)**

**B.P. : 2083
BRAZZAVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO**



**SYNTHESE DES RAPPORTS DE L'AUDIT FINANCIER ET DE L'AUDIT
DES PROCEDURES CONVENUES DE LA SNPC
EXERCICE 2008**

DEFINITIF



**Excellence, Monsieur Gilbert ONDONGO
Ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille Public**

**B.P. : 2083
BRAZZAVILLE
REPUBLIQUE DU CONGO**

**Objet : Synthèse des rapports de l'audit financier et des procédures convenues
de la Société Nationale des Pétroles du Congo au titre de l'exercice 2008.**

Excellence,

1. En exécution de la mission d'audit de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) qui nous a été confiée par le contrat n°063C/MFBPP-CAB/PRCTG/09 du 26 octobre 2009, nous avons l'honneur de vous présenter les résultats de nos travaux.

2. AUDIT FINANCIER SUR LES COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES EXERCICE 2008

2.1- Nos contrôles nous ont permis de constater une amélioration significative dans la qualité des informations financières publiées par la SNPC au titre de l'exercice 2008. En effet, nos réserves formulées sur les comptes sociaux et consolidés au titre de l'exercice 2007 ont fait l'objet des traitements appropriés.

2.2- Cependant l'audit des opérations financières des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2008 nous permet de relever les points suivants :

2.2.1- La SNPC ne dispose pas d'un logiciel et d'un personnel qui lui permettraient d'établir les comptes consolidés sans un recours extérieur.

2.2.2- Les stocks qui figurent dans les états financiers de la SNPC au 31 Décembre 2008 ont été réalisés à une valeur à leur coût d'évaluation pour \$ USD 9 millions. Aucune provision pour dépréciation n'a été constituée.

2.2.3- Dans le solde du compte migration Etat au 31 Décembre 2008, il y a des écarts de conversion de \$ USD 13,96 millions (débiteur). Aucune régularisation n'a été faite.

2.3- A notre avis, sous réserve de l'incidence des questions exposées aux paragraphes 2.2.2 et 2.2.3 ci-dessus, les états financiers sociaux et consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) au 31 Décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux règles et principes comptables de l'Acte Uniforme du 20 Mars 2000 portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises (OHADA).

3. AUDIT DES COMPTES BANCAIRES

Le système de contrôle interne relatif au cycle trésorerie de la SNPC présente des faiblesses en matière d'autorisation, de comptabilisation et de contrôle de la réalisation des services consommés et des biens reçus.

4. AUDIT DE L'EXECUTION DU MANDAT DE GESTION

De façon générale, la SNPC respecte les dispositions définies dans le mandat de gestion. Toutefois, nous notons, ci-après, les faiblesses relevées au titre de l'exercice 2008 :

- Les opérations financières relatives au mandat de gestion confié par la République du Congo à la SNPC sont suivies de manière extracomptable ;
- Non respect des délais contractuels par la SNPC en ce qui concerne le transfert des fonds à la République du Congo.

5. AUDIT DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES

De manière générale, la SNPC, au titre de l'exercice 2008, ne respecte pas le minimum des dispositions obligatoires qui devraient exister dans le cadre d'un dispositif de passation des marchés. Un manuel de procédures est disponible et devrait être mis en application au cours de l'année 2010.

6. Tout en vous exprimant notre disponibilité pour les informations complémentaires, Veuillez croire, Excellence Monsieur le Ministre, en l'expression de notre très haute considération.



Fait à Brazzaville le 16 décembre 2009

Pour GKM/CONSTANTIN
Auditeur
Agrément CEMAC N° SEC 014

André GOMEZ-GNALI
Expert Comptable
Agrément CEMAC EC N° 219
Directeur Général - Associé Gérant